



Chômage partiel non activé

Par **Mathan59**, le **05/09/2023** à **10:21**

Bonjour j'aurais besoin de votre aide pour un soucis avec mon entreprise, je fais 40h par semaine avec un contrat 35h donc 5h supp par semaine que je met sur un compteur, cette semaine mon entreprise ferme car on sous traite un grand groupe automobile qui ferme suite a un incendie, mon patron nous force à prendre de nos heures supp pour ne pas nous mettre au chômage partiel, je voudrais savoir si c'est legal ou non car nos heures supp misent au compteur c'est pour que NOUS puissions prendre des congés quand NOUS le souhaitons sans toucher aux CP.rnrnPS : Je suis dans la logistique/transport.